

Ministère de l'Emploi, de la Formation
Professionnelle, de la Jeunesse
et la Construction Citoyenne



=====

Projet de Formation professionnelle, Insertion et appui à
l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER)



FIDA

Investir dans les
populations rurales

=====

GUIDE POUR LE FINANCEMENT DES INITIATIVES ECONOMIQUES DES JEUNES RURAUX PROJET FIER

PLAQUETTE DESCRIPTIVE D'UN PROJET AGR¹

☞ DEFINITION D'UNE AGR :

Les activités génératrices de revenu sont des activités économiques orientées sur le revenu de subsistance et la gestion de court terme. Elles peuvent être temporaires ou complémentaires à une autre source de revenu. Ce sont des entreprises embryonnaires qui s'appuient sur le petit équipement et la force de travail et se concentrent dans des productions très accessibles pour des marchés de proximité. Une partie d'entre elles est organisée en groupements. Pour le projet FIER, ces AGR sont présentes dans les chaînes de valeur agricoles aussi bien pour la production que pour son amont, aval et pour les activités connexes.

Exemples : *La petite production agricole, le service et le commerce, la transformation alimentaire, la réparation simple.*

☞ CRITERES D'ELIGIBILITE DU DEMANDEUR

- Hommes et femmes ;
- Etre âgé de 18 à 40 ans et prioritairement les plus jeunes (moins 30 ans) ;
- Demande individuelle ou Groupement féminin avec 2/3 des membres entre 18 et 40 ans et dont 1/4 peut avoir moins de 18 ans ;
- Résider et exercer son activité dans la zone de couverture du projet FIER.
- Avoir la nationalité malienne.

☞ PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES ELIGIBLES

Activités de production Agricoles	Activités d'amont et d'aval	Activités connexes
<ul style="list-style-type: none"> - Petite production céréalière, - Périmètres rizicoles et maraichers (diversité), - Aviculture traditionnelle et semi moderne, - Embouche bovine, - Pisciculture, Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournitures d'intrants, - Transformation des produits agricoles, halieutiques, animaux et forestiers, - Valorisation et commercialisation - Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Artisanat rural : fabrication des outils et des équipements agricoles, pastoraux et halieutiques/sylvicoles - maîtrise de l'eau et énergie - Entretien et maintenance des équipements et outillages ; - Etc.

Exemples : *Images illustratives d'AGR à financer.*



☞ CRITERES D'ELIGIBILITE DE L'IDEE DE PROJET

- Création d'une première d'activité ou Renforcement d'une activité existante (Amélioration de la productivité par une amélioration de la technique de production ou de transformation et la prise en compte de normes sanitaires etc.) ;
- Exercer l'activité à titre secondaire ou principal, individuellement ou collectivement ;
- L'activité en lien avec les filières de développement économique de la localité ou innovante.

¹ **AGR** : *Activité Génératrice de Revenu*

☞ OBJET DU FINANCEMENT

- Achat de petits équipements et fonds de roulement limité ;
- Renforcement des compétences techniques ou de maîtrise des outils de production/transformation liés au projet économique ;
- Apprentissage des fonctions de gestion.

☞ FINANCEMENT

Le montant du projet est de **100 000 à 500 000 FCFA** pour un besoin principal en petit équipement et fonds de roulement limité.

Tableau de contribution au financement

Type d'initiative	Financement	Contribution des parties		
		Montant moyen du projet d'activité (milliers FCFA)	FIER (%)	Promoteurs (%)
				Fonds propres (en nature)
AGR Individuelle	Subvention coup de pouce	300	90	10
AGR Collective	Subvention coup de pouce	300	90	10

NB : Le coût de la formation technique est pris à part et le jeune contribue en nature (nourriture, frais de transport...)

☞ AUTRES CONDITIONS

- Avoir un compte Épargne dans un SFD partenaire du projet ou accepter d'en ouvrir ;
- Avoir l'accord de la famille ;
- Etre capable d'apporter sa contribution en nature ou en espèce.
- Ne pas avoir bénéficié d'un appui financier du même type depuis un an ;
- Accepter d'être accompagner avant financement et après financement sur un cycle d'activité au moins.

PLAQUETTE DESCRIPTIVE D'UN PROJET MER²

☞ DEFINITION D'UNE MER :

Une micro ou petite entreprise rurale se caractérise par une structure productive privée avec un centre unique de décision stratégique, une activité principale spécialisée, qui requiert certaines compétences techniques. Elle dispose d'un équipement et d'un local, de personnel y travaillant à temps plein et une répartition des tâches plus ou moins clarifiée. Elle témoigne d'une capacité d'évolution et d'une démarche entrepreneuriale. En milieu rural, elle repose principalement sur de la main d'œuvre non salariée (aides familiaux ou apprentis) et intègre la formation du personnel dans leurs activités par l'apprentissage. Certaines ont un statut juridique et disposent d'un compte en banque.

Exemple : Exploitations agricoles, entreprises artisanales ou de services sont dans cette catégorie.

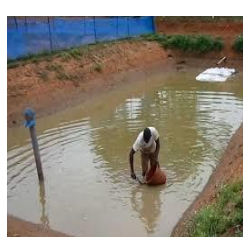
☞ CRITERES D'ELIGIBILITE DU DEMANDEUR

- Hommes et femmes ;
- Etre âgé de 18 à 40 ans ;
- Demande individuelle ;
- Résider et exercer son activité dans la zone de couverture du projet FIER ;
- Avoir la nationalité malienne ;
- Avoir une expérience dans le domaine ciblé ou être en phase d'installation au terme d'une formation d'apprentissage ;
- Avoir une maîtrise technique de base du système de production et des outils de gestion à travers une première expérience dans une activité génératrice de revenu.

☞ PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES ELIGIBLES

Activités de production Agricoles	Activités d'amont et d'aval	Activités connexes
<ul style="list-style-type: none"> - Petite production céréalière, - Périmètres rizicoles et maraichers (diversité), - Aviculture traditionnelle et semi moderne, - Embouche bovine, - Pisciculture ; - Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournitures d'intrants, - Transformation des produits agricoles, halieutiques, animaux et forestiers, - Valorisation et commercialisation ; - Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Artisanat rural : fabrication des outils et des équipements agricoles, pastoraux et halieutiques/sylvicoles - maîtrise de l'eau et énergie - Entretien et maintenance des équipements et outillages ; - Etc .

Exemple : Images illustratives de microentreprises rurales



☞ CRITERES D'ELIGIBILITE DE L'IDEE DE PROJET

- Création d'une première activité ou renforcement d'une activité existante (Amélioration de la productivité par une amélioration de la technique de production ou de transformation et la prise en compte de normes sanitaires etc.) ;
- L'activité en lien avec les filières de développement économique de la localité ou innovante ;
- Exercer l'activité à titre principal ou secondaire.

☞ OBJET DU FINANCEMENT

- Achat d'équipement et fonds de roulement limité ;
- Renforcement des compétences techniques liées au projet économique et de gestion

² MER : Microentreprise Rurale

☞ FINANCEMENT

Le montant maximum du financement est de **4 000 000 FCFA** pour un besoin principal en équipement et fonds de roulement limité.

Tableau de contribution au financement

Type d'initiative	Financement	Contribution des parties			
		Montant moyen du projet d'activité (milliers FCFA)	FIER (%)	Promoteurs (%)	
				Fonds propres (en espèce)	SFD
MER	Coûts partagés	1 500	60	10	30

NB : Le coût de la formation technique est pris à part et le jeune contribue en nature (nourriture, frais de transport...)

☞ AUTRES CONDITIONS

- Avoir un compte Épargne dans un SFD partenaire du projet ou accepter d'en ouvrir ;
- Avoir l'accord de la famille ;
- S'engager à mobiliser en espèce 40% du coût du projet dont 30% auprès d'un SFD ;
- Ne pas avoir bénéficié d'un appui financier du même type depuis un an ;
- Accepter d'être accompagné avant financement et après financement sur 18 mois d'activité.

PLAQUETTE DESCRIPTIVE D'UN PROJET GIE HIMO³

DEFINITION D'UNE GIE

Le groupement d'intérêt économique (GIE) dans le cadre FIER est un groupement composé de personnes physiques qui mènent des activités d'aménagement de piste rurale, de forêt.



CRITERES D'ELIGIBILITE DU DEMANDEUR (GIE)

- Hommes et femmes ;
- Etre âgé de 18 à 40 ans ;
- Etre constitué en GIE (groupe de 10 jeunes d'un village ou un groupe de villages) ;
- Avoir les statuts enregistrés dans la forme légale requise en GIE ;
- Avoir l'engagement collectif ;
- Avoir le souhait de s'orienter vers une activité d'aménagement de piste rurale et de forêt ;
- Résider et exercer son activité dans la zone de couverture du projet FIER ;
- Avoir tous la nationalité malienne.

ACTIVITES ELIGIBILITES

- Aménagement de piste rurale (chantier école) ;
- Aménagement de forêt (chantier école).

OBJET DU FINANCEMENT

- Achat de petits équipements ;
- Renforcement de capacités techniques et managériales.

FINANCEMENT

Le financement maximum est de 500 000 FCFA pour un besoin principal en équipement.

Tableau de contribution au financement

Type d'initiative	Instruments	Contribution au financement		
		Montant maximum par projet (milliers FCFA)	FIER (%)	Promoteurs (%)
				Fonds propres (en nature)
GIE HIMO	Subvention coup de pouce	500	90	10

AUTRES CONDITIONS

- Avoir un compte Épargne du GIE dans un SFD partenaire ou en ouvrir
- Avoir l'accord de la famille des membres du GIE ;
- Etre capable d'apporter sa contribution en nature ou en espèce ;
- Ne pas avoir bénéficié d'un appui financier du même type depuis un an.

³ HIMO : Haute intensité de main d'œuvre